



DECLARATION UE DE CONFORMITE N° SPEED RX ET KROMIC SPEED RX

Le fabricant ou son mandataire établi dans la communauté :

ALCAD
ZA 98 RUE DES MARAIS
26260 SAINT DONAT

Déclare que l'EPI neuf décrit ci-après :

Lunettes de soleil

1. De référence « SPEED RX ET KROMIC SPEED RX : REF
4595/457/4599/4601/4641/4644/4603/4604/4605/4606/4643 »

REPOND AUX EXIGENCES :

REGLEMENT UE 2016/425 « EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS »

ISO 12312-1 : 2022 "LUNETTES DE SOLEIL A USAGE GENERAL"



La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant

Fait Saint Donat, le 21/09/2023

Signé par Mr Didier et Gérant